



Mesures pour la rentrée du 2 novembre

publié le 31/10/2020

Conformément aux annonces du gouvernement, la reprise des cours se fera normalement le lundi 2 novembre. L'enseignement doit continuer de fonctionner autant que possible, pour cette raison les mesures sanitaires sont renforcées. C'est pourquoi dès la première de cours les élèves se verront attribuer une salle de cours permanente afin de limiter le brassage des élèves dans l'enceinte de l'établissement. Un nouveau protocole vous sera communiqué avant la fin de la semaine, en attendant les gestes barrières doivent être strictement respectés. Nous vous rappelons que votre enfant doit porter un masque dès son entrée au collège comme aux abords de l'établissement et doit en avoir un de rechange pour l'après-midi sans oublier les sachets hermétiques permettent de stocker séparément le masque propre de l'après-midi et si besoin le masque lavable sale matin. Nous vous conseillons également fortement que votre enfant ait un troisième masque de secours dans son sac.

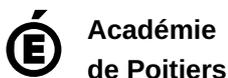
La crise de la COVID n'est malheureusement pas la seule épreuve qui frappe l'École. Nous avons en effet été profondément meurtris par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty le vendredi 16 octobre au soir. C'est pourquoi, le lundi 2 novembre, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un hommage lui sera rendu. À travers cet hommage, c'est aussi l'unité de la communauté éducative tout entière autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité que nous affirmerons.

En pratique, tous les élèves reprendront les cours comme à l'habitude. Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs. La minute de silence de lundi doit être respectée par tous.

Enfin, une attestation vous sera remise signée par la direction dès lundi par l'intermédiaire de votre enfant afin que vous puissiez l'accompagner et le récupérer dans les règles de circulation imposées par le confinement. Pour l'instant, vous pouvez compléter une attestation comme celle utilisée pour les autres déplacements avec la case cochée concernant la scolarité de leurs enfants.

Nous sommes responsables les uns les autres de notre santé et de celle des autres. Il nous faut lutter le plus efficacement contre la circulation de la Covid-19. Sachant pouvoir compter sur votre collaboration.

La direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.